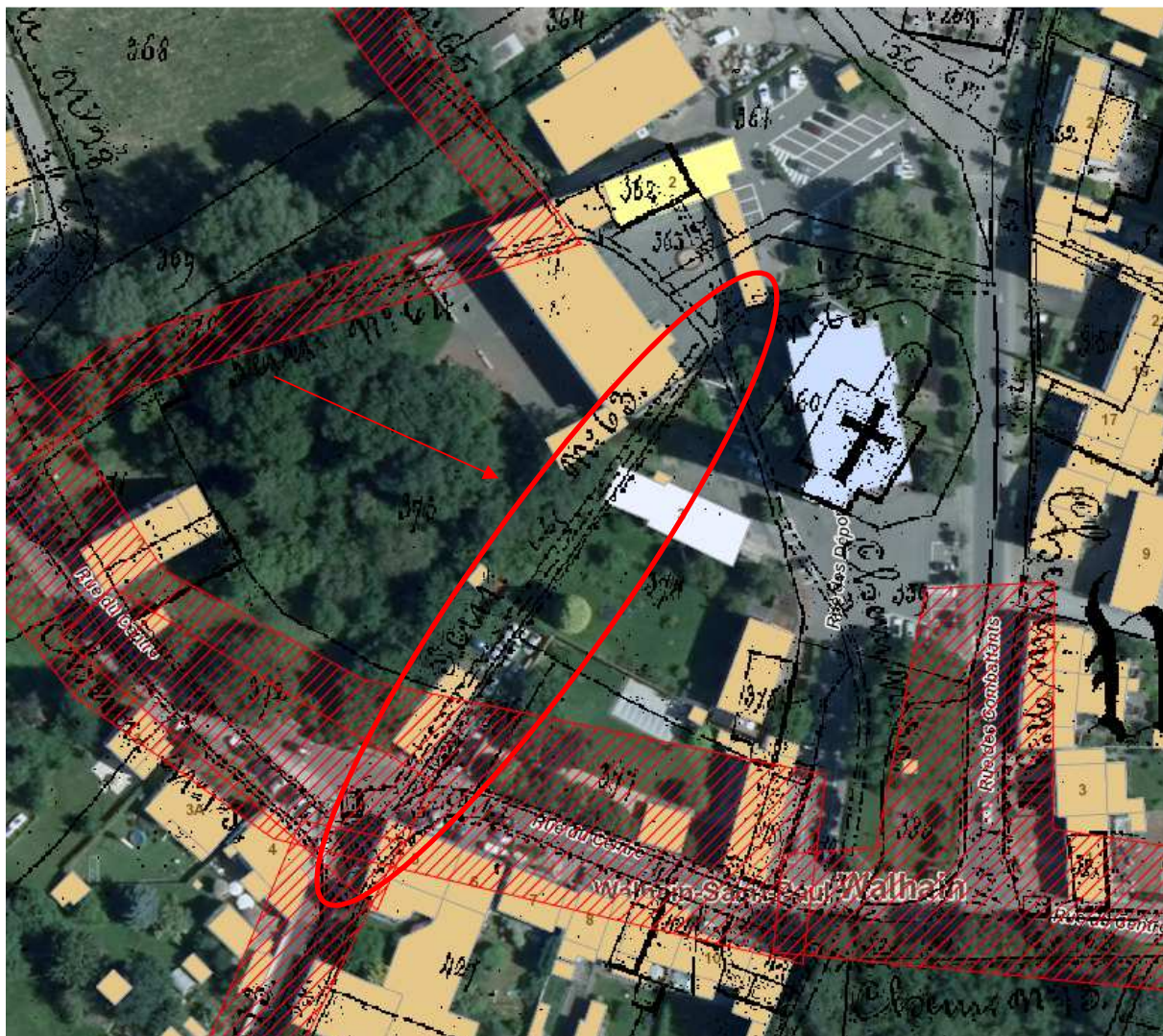


Jérémy Raman  
Rue Joseph Delforge, n°9  
1325 Dion-Valmont  
Tél : 0479/88 74 91  
Email : [direction@geomarkt.be](mailto:direction@geomarkt.be)  
TVA : BE 0837 682 397  
ING : 363-0905363-05

## Modification d'un tronçon du sentier n°63

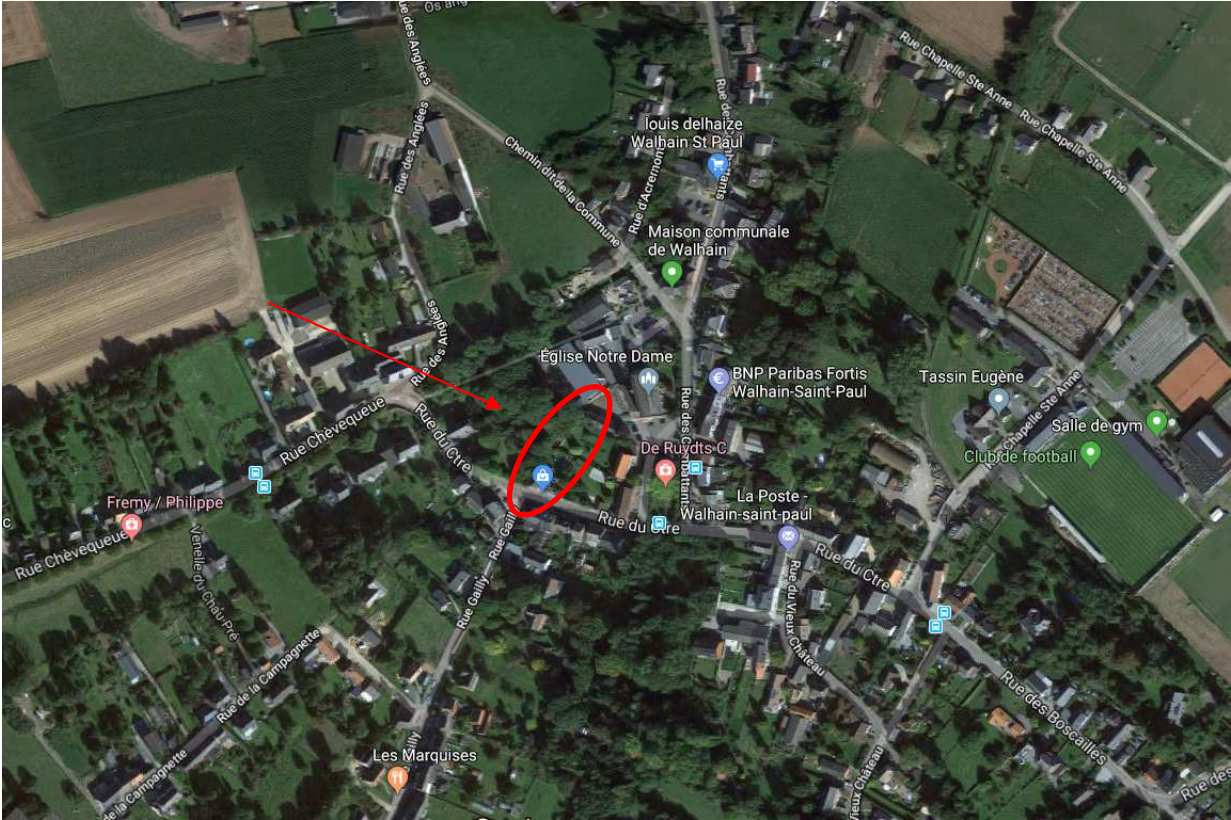
### 1) Introduction et remise dans son contexte.

Le sentier n°63 se situe entre la rue du centre et la rue des déportés. Celui-ci à une largeur de 1.65 m. Notons la présence d'un bâtiment sur le chemin qui a la référence cadastrale Walhain, 1 ère division section F, n°407 b.  
Adresse : Rue du centre n°5-9, 1457 Walhain.  
Il s'agit d'un sentier sur fonds privés.

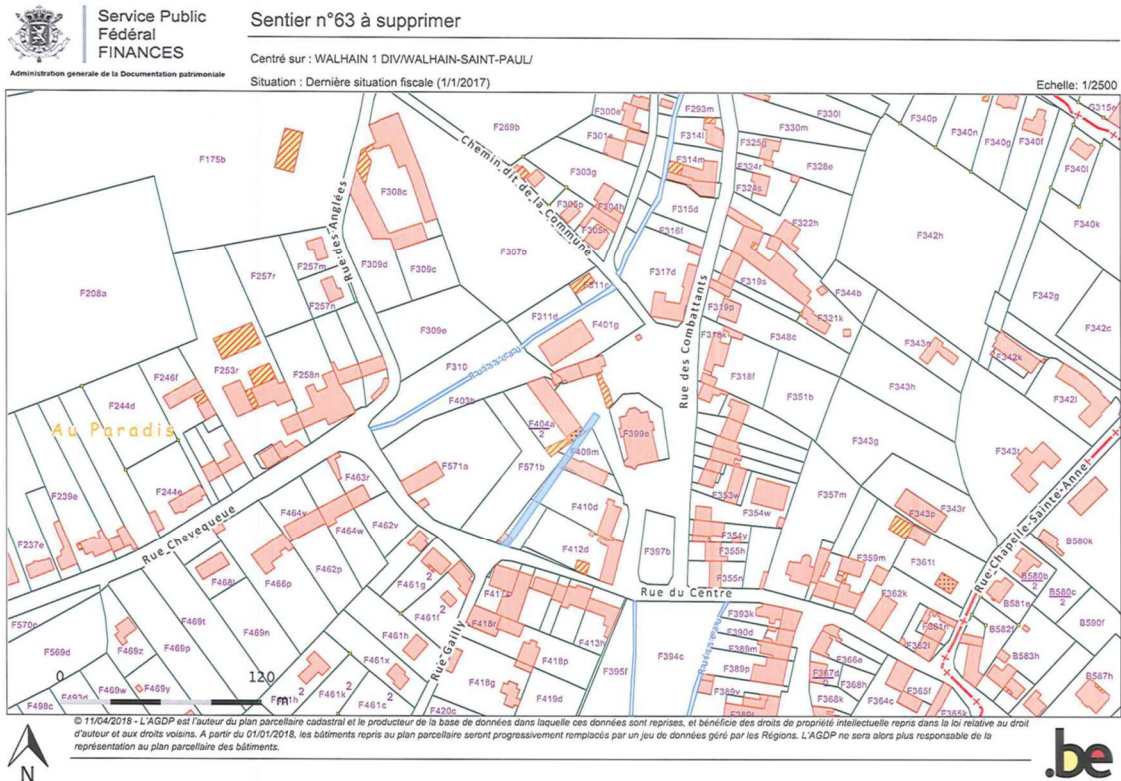


Votre bureau d'étude technico-commercial dans l'immobilier  
 Géomètre Expert immobilier légalement admis et assermenté

Plan de situation :



Plan cadastrale – Situation projetée :  
 Tronçon de sentier à modifier



Demande effectuée dans le cadre d'une demande de modification d'un tronçon de chemin vicinal.

## **Justificatif d'une demande de modification d'un tronçon de chemin suivant l'article D.IV.41**

La demande de modification d'un tronçon du sentier n°63 se fera en conformité avec les règlements en vigueur en matière de modification de chemin.

Suivant les recommandations reçues des autorités communales, nous allons respecter les normes en matière de propreté, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics. Nous allons suivre le prescrit du décret dans les matières y indiquées.

De plus, la modification d'une partie du tronçon est indissociable de la création d'un nouveau tronçon permettant la liaison au sentier n°64.

Le collège communal imposera au futur développeur du terrain, à l'arrière de la fabrique, la continuité jusqu'au sentier n°64 (le long de la rivière). Le tracé de ce sentier se fera en fonction de l'implantation futur des logements, des circulations et de la zone restante privative pour la salle paroissiale.

### **Annexe justificative art D.IV.41 Détails par recommandation :**

Ce document a été rédigé suivant les recommandations des autorités communales.

Nous allons traiter par point :

- La propreté :

Un nouvel espace public sera intégré au projet d'ensemble avec la parcelle voisine.

- La salubrité :

Le sol du futur sentier sera constitué de matériaux durs améliorant la salubrité générale du site

-La sûreté :

Le sentier actuel est situé le long d'un mur donne une impression de coupe-gorge. Le nouveau tracé permettra un accès vers une ouverture en direction du parc.

-La tranquillité :

Le sentier permettra une petite promenade à travers le parc.

***Votre bureau d'étude technico-commercial dans l'immobilier  
Géomètre Expert immobilier légalement admis et assermenté***

- La convivialité :

Le nouveau tracé permettra une liaison aisée vers le centre du village et ses commerces, permettant une meilleure convivialité entre les habitants.

- La commodité du passage dans les espaces publics :

Elle sera améliorée.

Geomarkt SPRL  
Jérémy Raman  
Administrateur-délégué